



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

26/11/2021

Une prime pour la stérilisation des chats

La commune de Forest propose une prime de stérilisation aux personnes responsables de chats domestiques.

L'intervention proposée est de 35,00 € pour les mâles et de 50,00 € pour les femelles. Cela équivaut à 50% des tarifs pratiqués par le vétérinaire désigné dans le cadre du marché de stérilisation des chats errants.

Une seule prime peut être octroyée par année et par ménage domicilié sur le territoire de la commune de Forest. La prime peut être cumulée à d'autres aides financières mais le montant perçu ne pourra excéder 100% du montant total de la stérilisation.

Toute personne intéressée introduira une demande écrite (courrier postal ou électronique) auprès du service bien-être animal dans un délai maximum de 3 mois après l'intervention, sur base du formulaire de demande ad hoc de la Commune de Forest.

Le formulaire devra être accompagné de différents documents justificatifs.¹

4000 € de subsides régionaux ont été alloués pour effectuer ces stérilisations, ce qui équivaut environ au traitement d'une centaine de dossiers (fluctuant selon le nombre de demandes pour des mâles et des femelles).

Esmeralda Van den Bosch, échevine du bien-être animal : *« Cela fait maintenant plusieurs mois que le Collège travaille à la concrétisation de ce projet. La stérilisation des chats est nécessaire, car elle permet de limiter les abandons et de mieux maîtriser la population de chats errants. Elle représente également de nombreux avantages pour les chats en matière de santé et de bien-être. Nous espérons pouvoir réitérer cette offre de prime très prochainement. »*

Plus d'infos ?

**Estelle Toscanucci – attachée de communication auprès du cabinet du Bourgmestre –
0490/52.49.48 – etoscanucci@forest.brussels**

¹ <http://www.forest.brussels/fr/services-communiaux/bien-etre-animal>